



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 25 septembre 2019 à 18h30,
A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Dominique DORD
2	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
9	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
10	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
11	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
12	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
13	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
15	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
16	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
17	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
18	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
21	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	Pouvoir de Philippe LANÇON
22	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
23	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
24	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
25	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
26	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
27	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
28	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
29	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
30	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLÉRC	
32	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
33	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
34	MERY	T	Eudes BOUVIER	
35	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
36	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
37	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
38	MOUXY	T	Nicolas MARC	
39	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
40	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
44	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
45	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
48	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
49	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
50	VOGLANS	T	Martine BERNON	



23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
LE BOURGET-DU-LAC
GRESY-SUR-AIX
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
VIONS

Dominique DORD
Nicolas VAIRYO
Nicole FALCETTA
Philippe LANÇON
Elisabeth ASSIER
Denise de MARCH
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Rémi FOUSSADIER
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Véronique MERMOUD
Christophe PIRAT
Julie ECALARD
Sophie CASSARO
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY THEVENON

Entente Interdépartementale de Démoustication (EID)
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directeur financier
Directeur du pôle Eau
Directrice du pôle Aménagement
Directeur du pôle Service à la population
Responsable Communication et relations publiques
Responsable Tourisme
Responsable juridique/Assemblées
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 septembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 17 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 50 présents (49 titulaires et 1 suppléant), et 54 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2019
Exécutoire le : 04 OCT. 2019
Affichée le : 04 OCT. 2019
Visée le : 04 OCT. 2019

FINANCES

Budget PRINCIPAL - Reversement à la commune d'Aix-les-Bains du produit des prélèvements sur les paris hippiques 2018

En application de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, précisée par l'article 85 de la loi n°2012-1509 de finances pour 2013, le produit du prélèvement sur les paris hippiques (article 302 bis ZG du CGI) est affecté à compter de 2013, à concurrence de 15% aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur le territoire desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes, au prorata des enjeux des courses hippiques effectivement organisées par lesdits hippodromes et ceci dans la limite de 735 224 € par EPCI.

L'encaissement 2018 perçu au titre des prélèvements 2017 est constaté à hauteur 27 911,33 euros.

Compte tenu du fait que la ville d'Aix-les-Bains prend en charge l'intégralité de l'entretien de l'hippodrome et qu'aucune charge financière liée à l'hippodrome n'est supportée par la communauté d'agglomération, il est proposé de reverser l'intégralité du prélèvement sur les paris hippiques perçus par Grand Lac, au profit de la commune d'Aix-les-Bains.

Cette opération sera imputée sur le compte budgétaire 7398.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le reversement à la commune d'Aix-les-Bains du produit des prélèvements des paris hippiques,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes permettant le reversement du prélèvement.

Aix-les-Bains, le 25 septembre 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 50
- Votants : 54
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Budget PRINCIPAL - Reversement à la commune d'Aix-les-Bains du produit des prélèvements sur les paris hippiques 2018

Date de transmission de l'acte : 04/10/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2019

Numéro de l'acte : d2977 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190925-d2977-DE

Date de décision : 25/09/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres